

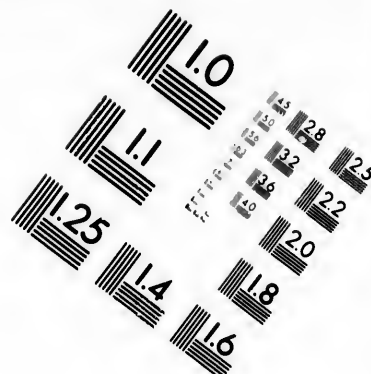
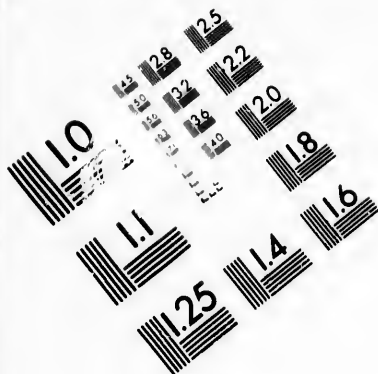
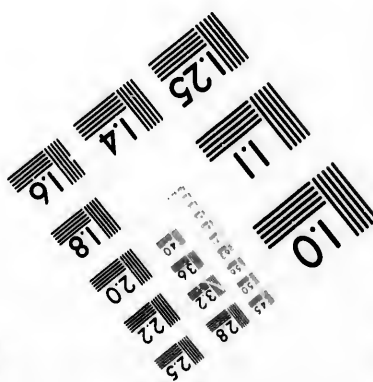
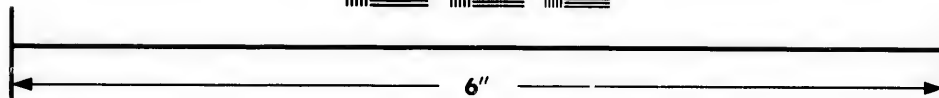
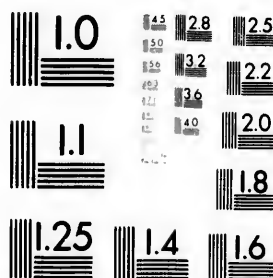


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☒ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☐	☒	☐	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

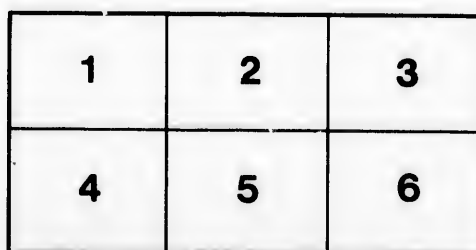
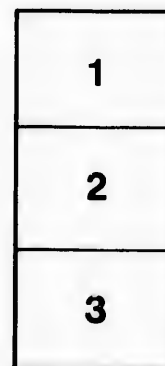
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
on à

CO

"P

Imprim

4

UNE

CONVERSATION

FAISANT SUITE A LA BROCHURE

“ LES QUATRE LETTRES ”

PAR

L'ABBE STE. FOI

Montréal, 24 Décembre 1872.

MONTREAL

Imprimerie LE FRANC-PARLEUR, 22, Rue St. Gabriel, Montréal.

1872.

100 - 15 YND

100 - 15 YND

100 - 15 YND



“L

Hier
pole La

Il m'
de vous
de vous

—Eh

—Vr

je pense

—Dit

—Soi

dit donc

faites vo

laissé ch

au lait ?

Oui, je

qui ; ” m

rance ?

—Laf

pot au la

—Sans

m'obliger

Lafontain

Père Lav

lait ; Pau

formels e

UNE CONVERSATION.

FAISANT SUITE A LA BROCHURE

"LES QUATRE LETTRES"

Montréal, 24 Décembre 1872.

Hier je fis la rencontre d'un chaud partisan du monopole Laval, ce qui ne l'empêche pas d'être mon ami.

Il m'aborde avec empressement ; Ah ! que je suis aise de vous rencontrer, dit-il ; si vous saviez ce que l'on dit de vous !

—Eh bien ! que dit-on ?

—Vraiment, j'hésite à vous le dire, d'autant plus que je pense que vous le méritez.

—Dites toujours, "*sans difficulté ni hésitation ;*"

—Soit, je vous remercie de votre encouragement. On dit donc d'abord que vous êtes un ignorant, car, ne faites vous pas dire à Lafontaine que *Perr tte* avait laissé choir un panier d'œufs, tandis que c'était un pot au lait ?

Oui, je l'avoue, et vous pourrez le dire "*n'importe à qui ;*" mais comment trouvez-vous là une preuve d'ignorance ?

—Lafontaine ne dit-il pas expressément que c'était un pot au lait ?

—Sans doute, mais "*ma conscience et mon honneur*" m'obligent à dire que je ne pense pas que le bonhomme Lafontaine doive être cru sur parole, pas plus que le Père Laval. L'un dit que *Perrette* portait un pot au lait ; l'autre dit que le Saint-Siège a lancé des *Décrets formels* en faveur du Monopole Laval.

Toute la différence entre les deux assertions consiste en ce que l'un ne savait pas ce qu'il disait, et que l'autre le savait fort bien ; l'un se trompait, et l'autre trompait.

—Seigneur ! que dites-vous là ! ai-je bien compris ? Prétendez-vous que Lafontaine s'est trompé, et que le digne et savant P. Laval ait voulu tromper ?

—Précisément, mon ami ; “ *voilà mon humble opinion en peu de mots.* ” — “ *Elle l'éclaira, peut-être, à quelques-uns ; mais, “ beaucoup la partageront, j'en suis sûr.* ”

—De grâce, expliquez-vous.

—Eh bien ! En conformité avec l'opinion “ *à laquelle je fais ci-haut allusion,* ” je dis que le bonhomme Lafontaine s'est trompé, et voici ma preuve ; en votre qualité d'ancien élève du docte P. Laval, vous ne pourrez manquer d'être frappé de la force de mon raisonnement. — Quant à moi, les immenses sacrifices que j'ai faits à ce sujet “ *m'ont confirmé à tout jamais* ” dans cette opinion, que je suis prêt à soutenir contre la faculté d'histoire, s'il le faut “ *vous pouvez le dire n'importe à qui.* ”

Je dis donc, *primo*, que le bonhomme Lafontaine était fort distrait ; c'est là un fait historique.

Je dis, *secundo*, qu'un jour passant sur la place de la Halle aux œufs, il vit une jeune paysanne portant un panier aux œufs sur sa tête, et pérorant au milieu de ses compagnes, lorsqu'un faux pas la fit trébucher et renversa son panier. Ce qu'ayant vu, le bon Lafontaine regagne son logis en grande hâte afin de coucher sur le panier la fable qui venait de naître dans sa tête. — En arrivant chez lui, il rencontre une autre paysanne portant un pot au lait sur sa tête, et criant : lait, lait, lait, qui veut du lait ? — Il n'en fallait pas tant à un homme si distrait ; ce fut donc un pot au lait au lieu d'un panier d'œufs qu'il plaça sur la tête de Perrette. — C'est là une tradition respectable. Si vous n'y croyez pas, allez vous promener sur la place de la Halle aux œufs, et vous saurez ce qu'en pensent les Dames de céans.

Je dis, *tertio*, que l'on prend des œufs, et non du lait, pour faire une omelette.

Je dis, *quarto*, que pour nier ce qui vient d'être dit ci-haut, il faut être aveugle et insensé ;

Vous pouvez le “ *faire connaître au besoin n'importe à qui.* ” Or, ce raisonnement, depuis le *primo* jusqu'au *quarto* inclusivement ne forme-t-il pas une preuve d'une grande force ? ce raisonnement ne vaut-il pas autant que

celui
des D
pole
deux
qui a
nivér
que e
et Qu
privée
duit s

Voilà
rette,
sans v

Quar
intrig
pour s
Monop
lui do
qui ne
loir tr

C'est
Lafon
Laval.

“ *V*
“ *dra*
“ *beau*

Entin
dire n'

—EH

ignora
que vo
soin de
bon pa
ne sign

—J'

pourqu
la dupl

mon pe

Le ch
mensur

à tout j

qu'il fa
droit au

qu'il a

celui d'une certaine lettre qui arrive à conclure qu'il y a des *Décrets formels* du Saint-Siège en faveur du Monopole Laval, *parce que* le Cardinal Burnabo a répondu deux fois *non expedire* ; — autant que celui du P. Laval qui arrive à conclure que Montréal ne doit pas avoir d'Université, *parce que* celle de Laval a fait *fiasco* ; — autant que celui des lettres de Rimouski, St. Hyacinthe, Ottawa, et Québec qui arrivent à conclure que Montréal doit être privée d'une Université, *parce que* Laval ayant mal conduit ses affaires est menacé de faire banqueroute.

Voilà, mon cher, ce qui se peut tirer du panier de Perrette, n'en déplaie au bon Lafontaine, qui s'est trompé sans vouloir se tromper.

Quant au P. Laval, il n'est pas distrait lui, mais il est intriguant. Il s'adressa aux premiers artistes du pays pour se faire fabriquer des *Décrets* en faveur de son Monopole ; il a l'art de cacher les documents officiels qui lui donnent le dementi, afin de mieux tromper le public qui ne se doute pas qu'un si honnête homme puisse vouloir tromper sciemment.

C'est pourquoi, mon ami, si je ne crois pas au dire de Lafontaine, je crois beaucoup moins au dire du Révd. P. Laval.

"Voilà mon humble opinion :..... Elle ne surprendra personne ; elle déplaîra peut-être à quelques-uns ; beaucoup la partageront, j'en suis sûr."

Enfin, "Je ne puis faire autrement, et vous pouvez le dire n'importe à qui."

— Eh bien ! passe pour cela. Si vous n'êtes pas aussi ignorant qu'on paraît le croire, ce qu'il y a de sûr, c'est que vous êtes méchant. Par exemple, qu'avez-vous besoin de comparer ce pauvre Laval à Perrette ? A quoi bon parler d'œufs pourris ? On dit que cette comparaison ne signifie rien, ou plutôt qu'elle signifie trop.

— J'aime votre franchise, mon cher partisan ; c'est pourquoi je désire l'imiter autant que possible ; car j'ai la duplicité en horreur, et c'est ce qui vous explique mon peu d'estime pour votre ami le P. Laval.

Le cher homme ayant dépensé sa fortune à élever d'immenses bâtiments, se met à crier à tue-tête qu'il est ruiné à tout jamais si Montréal vient à lui faire concurrence ; qu'il faut être *aveugle et insensé* pour nier cela ; qu'il a droit au Monopole à cause de ses *immenses sacrifices* ; qu'il a eu tort de promettre que Montréal aurait son tour

dans peu d'années, bref il pleure, il se lamente, il sanglote pour exciter la compassion.

La-dessus, je remarque que cette scène me rappelle celle de Perrette ; quel mal y a-t-il à faire cette remarque ? Mais cette comparaison ne signifie rien, dites-vous : alors pourquoi s'en plaindre ?—Mais elle signifie trop ; alors, à qui la faute ? Perrette trompe ses pratiques ; une mésaventure lui arrive, et on lui dit ; c'est bon pour toi, coquino. Le P. Laval trompe aussi le public, on découvre sa supercherie et on lui dit : tant pis pour toi, bonhomme ; nous allons aviser à ce que tu ne puisses plus nous tromper. Quel mal y a-t-il à raconter cela ?

—Allons, je vois bien qu'il n'y a pas moyen de raisonner avec vous ; vous tournez les choses de telle façon qu'à la fin on ne sait plus où l'on en est. Mais, patience, cette fois, je vous tiens, et je saurai bien vous forcer à reconnaître que vous avez eu tort. Voici ce que l'on dit encore ; c'est qu'il ne convient pas à un petit abbé comme vous de critiquer les lettres de personnages haut placés, et de leur manquer de respect. Je vous défie bien de vous laver de ce reproche assurément très juste.

—Eh bien ! non cher partisan, *« Je m'empresse de répondre que vous avez parfaitement raison pour ce qui concerne le respect dû aux personnages haut placés. Quant à critiquer des lettres lancées dans le public pour le tromper, c'est le droit et le devoir de quiconque peut tenir une plume, qu'il soit abbé ou non, grand ou petit, de critiquer ces lettres pourvu que sa critique soit juste et vraie. »*

Or, jusqu'à preuve du contraire, je maintiens que j'ai suffisamment respecté la personnalité des hauts personnages, et que ma critique des lettres est juste et vraie, voir même relativement très modérée—*« voilà mon humble opinion, et vous pouvez au besoin la faire connaître n'importe à qui. »*

—Dieu, quelle audace ! allez-vous nier que vous êtes l'auteur de cette horrible brochure *« les quatre lettres ? »*

—Mettons que j'aie écrit cette brochure, cela prouve-t-il que j'aie manqué de respect à des personnages haut-placés ?

—Mais oui, sans aucun doute ; et cela d'un bout à l'autre.

—Voyons ne vous fâchez pas, et parlons raison.

—N'est-il pas vrai que j'ai évité de nommer les personnages haut placés pour ne m'occuper que des lettres devenues la propriété publique ?

—Oui, cela est vrai.

—C'est déjà quelque chose. N'est-il pas vrai aussi que je me suis borné à faire une brève description de certaines villes, et que cette description, quoique brève, est néanmoins d'une parfaite exactitude ?

—Oui, cela est encore vrai.

—C'est encore une chose bonne à constater.

N'est-il pas vrai que les lettres étant devenues publiques, j'avais le droit de les lire, de les étudier, de les critiquer ?

—Oui, je dois en convenir, quoique je ne comprenne pas où vous voulez en venir avec toutes les questions.

—Patience, cher partisan ; *Chi va piano, va sano* ; vous y verrez plus clair tout-à-l'heure.

—N'est-il pas vrai que j'ai démontré clairement que ces lettres n'ont aucune valeur réelle, sauf la signature, aucun mérite intrinsèque, et qui si elles s'empressent d'affirmer hardiment *sans difficulté ni hésitation*, il n'en est pas moins vrai qu'elles se donnent bien de garde de présenter l'ombre d'une preuve de leurs affirmations entièrement fausses ?

—Hélas ! je suis forcé d'avouer que tout cela est vrai.

—Eh bien ! maintenant, en quoi ai-je manqué de respect envers certains personnages haut placés ?

—Vraiment, je ne sais que vous répondre, —Cependant les lettres portaient la signature de personnages haut placés ; or tout ce que vous dites contre ces lettres ne retombe-t-il pas sur ceux qui les ont écrites ?

—Je ne dis pas non ; mais est-ce ma faute si de telles signatures se trouvent au bas de telles lettres ? autant vaudrait blâmer les Evangélistes d'avoir constaté que l'Apôtre Judas avait trahi son maître par avarice et jalousie.

Est-ce ma faute si le *Factum* a eu l'imprudence de les publier, en sonnant sa trompette, et de révéler par là la faiblesse incroyable de ces lettres en même temps que la faiblesse de sa cause. L'erreur est toujours l'erreur, et tout écrivain a le droit de la démasquer et de la combattre partout où elle se trouve, fut-elle prêchée par un Ange même, comme parlo Saint Paul ; tant pis pour ceux,

grands ou petits, qui lui donnent asile :— Or qu'ai-je fait autre chose que de démasquer l'erreur au profit de la vérité ?

—Je vous arrête là, et je vais vous montrer que vous avez fait autre chose. N'avez-vous pas fait la description des villes d'où les lettres étaient parties ? or, on vous reproche cette description comme une nouvelle insulte ; on dit que c'est la peinture de personnages illustres plutôt que celle des villes que vous avez faite : allez-vous nier que cela ne soit très inconvenant ?

Mon cher partisan, permettez que je vous dise *sans difficulté ni hésitation* que vous êtes plaisant.

Allons donc ! d'illustres personnages ressembler à des villes ! quelle bourde, mon ami ! ce n'est pas moi qui oserais pousser la plaisanterie jusque là ; et dire que c'est vous partisan de Laval qui vous oubliez à ce point ! Savez-vous que vous me scandalisez !

N'y revenez pas, je vous en prie pour votre honneur et pour celui de vos honorables clients ; assez de ce badinage inconvenant ; les villes sont des villes, et chacun a le droit d'en faire la description ; « Honi soit qui mal y pense. »

—Dit-on par hasard que cette description n'est pas exacte ?

—O ! non ! bien au contraire : on trouve qu'elle l'est beaucoup trop.

—Comment ! l'on se fâche parce que ma description est exacte ; et l'on se fâche encore parce qu'elle est beaucoup trop exacte ! vrai, vous êtes difficile à contenter vous autres Lavalliers et Consorts.

—Oui, un peu comme ce pauvre soldat condamné au bouet, en présence de toute l'armée. L'exécuteur des hautes-œuvres s'acquittait de son devoir en conscience, et le pauvre patient se tordait en gémissant ; impatienté de ces plaintes, l'exécuteur lui dit avec humeur : « tais-toi donc, Coquin ; il n'y a pas moyen de te plaire ; j'ai beau changer de place, tu n'es jamais content. »

—Allons, mon cher, point de divagation, — dites-moi plutôt comment une description peut-être beaucoup plus exacte.

—Vraiment, je n'en sais rien, et après tout peu m'importe ; je me borne à vous répéter ce que j'ai entendu dire.

—A la bonne heure ; dans ce cas, restons-en là pour

ce
tion
Lav
cou
—
don
J
une
mém
—
êtes
qu'i
mém
man
—
qu'o
A
vos
ne p
—
regre
"nio
"ciel
"de
"aut
"la c
"que
Con
j'étud
à.....
étaient
toute
tive m
leur m
pour c
l'occa
Eh l
—Sa
Mais
les lett
examin
—Je
reste à
cela vo

ce qui concerne les villos. Il est constaté que la description est exacte, ce qu'on ne peut blâmer ; reste aux Lavalliens à montrer en quoi et comment elle est beaucoup trop exacte ; n'est-ce pas cela ?

—Oui, oui, et je suis énormément vexé de la manière dont vous tournez tout cela.

J'avais pourtant bien promis à mes amis de vous faire une fameuse confusion ; sapristi ! c'est vexant tout de même.

—Mon cher, je vois avec un extrême regret que vous êtes vexé, et je dois vous dire sans difficulté ni hésitation qu'il faut être aveugle et insensé pour être partisan quand même du P. Laval ; c'est très imprudent, mon cher ; demandez plutôt à la sage Minerve.

—Bon, bon ; assez de conseils comme cela ; attendez qu'on vous en demande pour en donner.

A propos, vous m'impatientez depuis longtemps avec vos citations ; n'y a-t-il pas là un peu d'affectation, pour ne pas dire autre chose ?

—Du tout, mon ami ; et " je verrais avec un extrême regret " que vous donniez ce tour déplaisant à " mon opinion qui a toujours été la même à ce sujet ; — ma conscience et mon honneur me font un devoir de profiter de cette occasion pour vous dire que je ne puis faire autrement que de croire que vous devez à ma situation la concession de penser différemment dans l'affaire à laquelle je fais ci-haut allusion."

Comment ne voyez-vous pas, cher partisan, que plus j'étudie ces lettres mémorables, plus j'y trouve matière à..... étonnement ! Je me repens d'avoir dit qu'elles étaient nulles et médiocres ; ce n'était pas leur rendre toute la justice qu'elles méritent. Une étude plus attentive m'a fait découvrir qu'elles sont très instructives à leur manière, et qu'on en peut tirer un bon parti. C'est pour cela, mon ami, que je me plais à les citer quand l'occasion s'en présente.

Eh bien ! êtes-vous satisfait maintenant ?

—Satisfait, c'est beaucoup dire ; ébranlé, oui.

Mais je veux en avoir le cœur net. Vous avez étudié les lettres en votre particulier ; voulez-vous que nous les examinions ensemble ?

—Je le veux bien ; et je suis ravi de votre proposition : reste à savoir si vos amis Lavalliens vous en sauront gré ; cela vous regarde et n'est pas mon affaire.

Vous avez la parole.

—Eh bien ! j'ai lu les lettres en question, et je trouve qu'elles disent toutes la même chose, sauf la nuance des impressions personnelles. Elles prétendent que Laval a des droits qui seraient violés si Montréal obtenait ce qu'il demande ; que Laval a fait de grands sacrifices qui seraient rendus inutiles ; qu'en conséquence Montréal doit se contenter de ce que Laval pourra faire en sa faveur.

Ce résumé n'est-il pas exact ?

—Oui, c'est bien là toute la substance des lettres.

—Eh bien ! on dit que ces lettres ont raison de soutenir Laval, et de maintenir ses droits contre Montréal. Mais, mon ami, ce n'est pas tout de dire que les lettres ont raison ; il faut encore pouvoir en donner au moins une bonne preuve.

—Les quatre lettres affirment, Laval affirme, *La Minerve* (qui trahit les siens) affirme, les Lavallois affirment, voilà bien des affirmations ; ne serait-il pas temps d'appuyer ces affirmations sur quelques preuves solides ?

—Des preuves.....des preuves.....mais.....Ah !..... c'est que.....enfin Laval a raison de défendre ses droits.

—Personne ne conteste à Laval le droit de se défendre ; mais encore faut-il savoir ce qu'il entend par ces droits proclamés si chaudement ; de quels droits s'agit-il ?

—Eh bien ! puisqu'il faut mettre les points sur les I, les droits de Laval consistent à exister seul, et à tenir Montréal en tutelle.

—Faites attention que vous affirmez encore, sans rien prouver ; j'attends la preuve de cette nouvelle interprétation des droits de Laval.

—La preuve, la preuve ! vous m'embêtez avec ce refrain. Quoi ; d'illustres personnages vous affirment que c'est le droit de Laval, et vous n'êtes pas satisfait !

—Pas précisément, cher partisan. Vos illustres personnages disent à la vérité, "*sans difficulté ni hésitation !*" Laval a droit parce qu'il a droit, et nous avons le droit de nous contenter d'affirmer qu'il a droit, parce que c'est notre droit. Cette logique Lavalienne peut suffire aux bonnes gens de Québec qui n'y entendent pas malice, mais ne suffit pas aux citoyens de Montréal où l'on a démontré invinciblement dans plusieurs écrits que ce prétendu droit de Laval est d'invention toute récente.

Donc, ce droit du Monopole n'étant qu'une prétention de fraîche date, inventée par Laval, il est faux de dire que ses droits seraient violés si Montréal vient à obtenir ce qu'il demande si justement.

Voyons, maintenant, si vous serez plus heureux sur les sacrifices rendus inutiles ; qu'avez-vous à dire à ce sujet ?

—La chose est bien simple.— Laval a fait de très grands sacrifices ; c'est à peine s'il peut subsister à l'heure qu'il est ; il est évident qu'une nouvelle Université à Montréal le menace d'une décadence complète ; donc il a droit à garder son monopole ; c'est le cas de dire qu'il combat *pro aris et focis*.

Que pouvez-vous répondre à cela ?

—Laisant de côté cette logique Lavalienne, je réponds que si Laval, comme Perrotte, a sauté trop haut, ce n'est pas à nous à payer les œufs cassés, bons ou mauvais ;

Je réponds que c'est un sentiment payen que celui de préférer la ruine morale des générations présentes et futures, à une porte purement matérielle.

Je réponds que les lettres qui ont l'effronterie d'exprimer ou de soutenir un tel sentiment, ne sauraient être trop sévèrement flétries, d'abord à cause de ce sentiment odieux et suintant l'égoïsme, et puis, parce que ces lettres ne se font pas scrupule de tromper le public en affirmant faussement le droit de Laval à un monopole qu'il a repoussé lui-même dès l'origine de sa fondation, et que ni l'Eglise, ni l'Etat ne lui concèdent.

Je réponds, enfin, que c'est le cas, ou jamais, de dire qu'il faut être *aveugle et insensé* pour nier les faussetés manifestes contenues dans le *Factum* et les lettres.

Enfin, examinons la conséquence que vous tirez de ce prétendu droit de Laval, que Montréal devra se contenter de ce que Laval pourra faire en sa faveur. Quelle preuve apportez-vous de la justice de cette conséquence ?

—La voici en deux mots : Il faut admettre cette conséquence si l'on admet le double droit de Laval à ce que les droits qu'il réclame soient définitivement reconnus ; et à ce que ses grands sacrifices ne soient pas rendus inutiles.

—Très-bien ; mais qu'arrivera-t-il, s'il est démontré que ce double droit n'existe pas, ni ne saurait exister ?

— Dans ce cas, je dirai de Laval ce que Bossuet a dit de sa déclaration : "*abeat quo libuerit.*"

— Et moi j'ajoute : "*arcades ambo,*" et je vous félicite de m'avoir enfin donné une réponse sensée.

Il ne vous reste plus qu'à mettre de côté vos préjugés Lavalions, puis à lire attentivement les réfutations du *Fictum* et autres écrits, et j'ai la confiance que vous ne tarderez pas à cesser de faire partie de la clique Lavalienne. En étudiant les pièces pour et contre, vous ne pouvez manquer d'arriver à la conclusion que la cause Laval est une cause désespérée, et qu'il a fallu l'envie, la jalousie, la pique, la mauvaise humeur, la peur et le mensonge pour galvaniser cette mauvaise cause, et lui donner une apparence de vie.

Mais, j'ajoute *sans difficulté ni hésitation* que ni le *Factum* ni les lettres n'empêcheront Montréal d'obtenir enfin ce que la justice, la morale, la religion, et l'avenir de la société réclament si énergiquement.

" Vous pouvez le dire *n'importe à qui.* "

— Je suivrai votre conseil, car je vois que les choses sont loin d'être telles qu'on me les avait représentées. Je lirai donc toutes les pièces de ce grand débat ; je les étudierai, et j'espère bientôt savoir à quoi m'en tenir.

— C'est là, mon ami, tout ce que je vous demande, dans l'intérêt de la vérité ; faites cela, et je suis tranquille sur le résultat final.

— Je vous le promets ; mais il se fait tard, et il est temps que j'aie rendu compte de ma mission auprès de vous. Les choses n'ont pas tourné comme j'avais d'abord pensé ; mais peu importe ; j'en suis bien aise. A propos, savez-vous que vous avez bien fait de mettre un panier d'œufs sur la tête de Perrette ; à votre point de vue, vous aviez raison, et je ne suis pas bien sûr que votre point de vue ne soit pas le meilleur et le plus juste.

Encore un petit mot avant de vous dire adieu.

Dernièrement le Père Laval, voulant affirmer son droit d'une manière officielle, fit graver un nouveau cachet avec cette devise :

Suum cuique :

Quelques élèves de l'Université examinaient ce cachet, et félicitaient le Père Laval de son heureuse idée, lorsque vint à passer le chef de cuisine, personnage important dont

les
on
che
tro

ma
le P

(1) (2)
Note E

les élèves s'appliquent à cultiver l'amitié. On l'appelle, on lui montre le cachet, et l'on cause familièrement. Le chef, flatté de ces attentions, s'écrie tout-à-coup, je l'ai trouvé, Messieurs, je l'ai trouvé !

—Qu'est-ce ? Qu'est-ce ?

—Mais la devise donc ! Je n'ai pas étudié le latin moi, mais j'ai trouvé ce qu'elle signifie. C'est un rusé compère le P. Laval, et il a bien choisi.

“ *Suum cuique* ” — oui, c'est bien cela.

—Eh bien ! qu'est-ce donc ?

—C'est simple comme bon jour, ça veut dire,

Je suis cuit ! (!)

—Un Italien dirait : *Si non e vero e ben trovato.*

— Adieu.

—Au revoir !

L'ABBÉ STE. FOI

(1) (Devise et traduction empruntée à *La Minerve* qui l'avait empruntée ailleurs.)
Note Éditoriale.

